

PLIE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - Florence Perrin, directrice de Uni-Est-Plie de l'Est lyonnais, Vincent Beley, directeur de Allié-Plie de L. yon, Nadir Hauat, directeur du Plie Sol (Sud-Ouest lyonnais)

“Parvenir à toucher les partenaires sociaux”

Dans le cadre des Plan locaux d'insertion par l'économique (PLIE) de l'agglomération lyonnaise, on compte près d'une dizaine de structures appelées "maisons de l'emploi". Les futures maisons de l'emploi du plan de cohésion sociale vous semblent elles redondantes avec ce qui existe déjà ?

Florence Perrin. Ce qui est difficile à entendre, c'est qu'il y aurait une adéquation offre-demande à réaliser alors que la question se pose depuis longtemps sur les territoires, bien avant même les Plie. C'est vrai qu'il y a une énorme complexité : on a un système pour les missions locales, un système pour les adultes, un système pour l'ANPE, un système pour la formation, des compétences pour les collectivités territoriales qui sont transverses. Certains ne prennent que les bénéficiaires du RMI, d'autres n'accueillent que les adultes. Il faut une cohérence, une translation. Si la maison de l'emploi la permet sur un territoire, c'est important. Par contre, l'échelle de définition d'une maison de l'emploi telle que je l'ai vue m'interroge. Prendre trois agences locales pour l'emploi par territoire, ça me paraît énorme à l'échelle de notre territoire d'agglomération, alors que l'enjeu, c'est la proximité.

Nadir Hauat. Organiser une proximité pour les publics et en même temps être sur une logique plus large de bassin d'emploi par rapport aux entreprises, répondre à la fois à la demande de proximité des publics et à la demande de l'entreprise pour qualifier son bassin d'emploi, c'est là où la taille de la maison de l'emploi et son périmètre d'action semblent plutôt flous pour l'instant. Notre demande à nous est plutôt vis-à-vis des partenaires sociaux et des entreprises, et le discours véhiculé est que le monde économique sera présent dans ces maisons de l'emploi.

Vincent Beley. Ce qui me paraît intéressant dans le nouveau concept, c'est qu'on redit ce qu'est le principe d'un Plie, c'est qu'on redit qu'il faut une coordination locale de tous les acteurs du service public de l'emploi et l'implication des collectivités locales. C'est un élément extrêmement important qu'on marque dans le marbre que sans volonté de la collectivité locale, on ne peut pas faire. Je vois aussi avec intérêt la participation des financeurs et des partenaires sociaux. Dans le cadre du Plie, on n'arrive pas sur Lyon à toucher les partenaires sociaux. Autant avec l'ANPE on a fait des progrès énormes, autant avec les syndicats de salariés, on n'y arrive pas. Et on ne peut pas résoudre les problématiques d'emploi sans leur soutien et leur appui. Je vois ces maisons d'un bon œil à priori si ça ne se substitue pas à l'existant.

FP. Dans notre Plie, nous avons un syndicaliste administrateur, et il ne vient jamais. Or on a aussi un représentant du Medef qui vient tout le temps. Il y a une vision de la défense du salaire et du salariat par les syndicats de salariés qui nous exclut automatiquement parce que nous nous occupons des gens qui ne sont pas salariés. Or c'est une vision étroite parce que 40% des personnes inscrites à l'agence sont des CDD et

des salariés précaires. Et là il y a un véritable enjeu par rapport à tous ces contrats à durée déterminée précaires. Sans les syndicats on ne peut rien faire. Quant aux maisons de l'emploi, on est quand même surpris de ne pas avoir un mot sur les Plie alors qu'on est quand même 250 structures en France. De même pour les missions locales. Elles ne sont pas citées alors qu'elles font partie du service public.

La maison de l'emploi doit-elle être un concept en dur ou un concept hors les murs ? Nombreux sont ceux qui revendiquent des maisons "en dur" pour défendre l'idée d'un meilleur affichage, d'une vitrine pour éviter la perte en ligne. Quel est votre avis ?

FP. Ce n'est pas en créant des petites boîtes avec plein d'acteurs dedans que les gens vont entrer. Les portes d'entrée des publics qui sont inscrits nulle part sortent dans les quartiers, le centre social ou la MJC du coin, l'association locale développée par la commune, et non par les entrées institutionnelles. Nous avons fait une enquête à Vénissieux en faisant du porte à porte. Il y avait des bénéficiaires du RMI qui n'avaient pas rencontré un seul travailleur social depuis 10 ans. Ça veut dire qu'ils ne se déplacent pas. Ce n'est pas une maison de l'emploi qui va les inciter à se déplacer. On a un vrai problème de ghettoïsation d'un certain nombre de publics. Donc, est-ce que les maisons de l'emploi, sont réellement l'outil pour ces publics ?

V.B. Le côté vitrine, pourquoi pas ? Dans les quartiers politiques de la ville, on a créé des équipes emploi-insertion et c'est assez similaire. Le gros problème, c'est que les gens qui ne sont pas inscrits à l'ANPE ne considèrent pas qu'elle fait mal son boulot mais ils n'en voient pas l'utilité car ils connaissent la mauvaise situation de l'emploi. Alors pourquoi faire une vitrine quand on n'est pas dans une situation de plein emploi. De plus, à l'heure d'Internet, une maison en dur, est-ce vraiment pertinent ? Par contre, se mettre ensemble pour réfléchir sur un territoire, dans une logique de bassin d'emploi, bien sûr que c'est intelligent, et si c'est bien mené, et si on a comme partenaires les collectivités locales, c'est cohérent, d'autant plus s'il y a des moyens communs. En fait, il faut voir deux aspects. Il y a le pilotage global et puis après il y a le faire, le côté opérationnel de type "job center" où il faut de l'efficacité, une meilleure répartition de l'ANPE, un schéma global d'accueil. Et là, une seule maison dans le Grand Lyon, ce n'est pas possible, ce n'est pas faisable. Les choses se passent dans les quartiers.

Quelle est la collectivité qui vous semble la plus adaptée pour piloter ces structures ?

V.B. Il est important que ça soit une commune ou un regroupement de communes et non pas une institution comme le Conseil général qui a une compétence sur une partie du public et qui n'a pas cette approche territoriale. L'écu local est le seul qui peut fédérer autour de lui des outils transverses de droit commun ayant des règles précises de gestion. ■

PLIE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - Florence Perrin, directrice de Uni-Est-Plie de l'Est lyonnais, Vincent Beley, directeur de Allié-Plie de L. yon, Nadir Hauat, directeur du Plie Sol (Sud-Ouest lyonnais)

“Parvenir à toucher les partenaires sociaux”

Dans le cadre des Plan locaux d'insertion par l'économique (PLIE) de l'agglomération lyonnaise, on compte près d'une dizaine de structures appelées "maisons de l'emploi". Les futures maisons de l'emploi du plan de cohésion sociale vous semblent elles redondantes avec ce qui existe déjà ?

Florence Perrin. Ce qui est difficile à entendre, c'est qu'il y aurait une adéquation offre-demande à réaliser alors que la question se pose depuis longtemps sur les territoires, bien avant même les Plie. C'est vrai qu'il y a une énorme complexité : on a un système pour les missions locales, un système pour les adultes, un système pour l'ANPE, un système pour la formation, des compétences pour les collectivités territoriales qui sont transverses. Certains ne prennent que les bénéficiaires du RMI, d'autres n'accueillent que les adultes. Il faut une cohérence, une translation. Si la maison de l'emploi la permet sur un territoire, c'est important. Par contre, l'échelle de définition d'une maison de l'emploi telle que je l'ai vue m'interroge. Prendre trois agences locales pour l'emploi par territoire, ça me paraît énorme à l'échelle de notre territoire d'agglomération, alors que l'enjeu, c'est la proximité.

Nadir Hauat. Organiser une proximité pour les publics et en même temps être sur une logique plus large de bassin d'emploi par rapport aux entreprises, répondre à la fois à la demande de proximité des publics et à la demande de l'entreprise pour qualifier son bassin d'emploi, c'est là où la taille de la maison de l'emploi et son périmètre d'action semblent plutôt flous pour l'instant. Notre demande à nous est plutôt vis-à-vis des partenaires sociaux et des entreprises, et le discours véhiculé est que le monde économique sera présent dans ces maisons de l'emploi.

Vincent Beley. Ce qui me paraît intéressant dans le nouveau concept, c'est qu'on redit ce qu'est le principe d'un Plie, c'est qu'on redit qu'il faut une coordination locale de tous les acteurs du service public de l'emploi et l'implication des collectivités locales. C'est un élément extrêmement important qu'on marque dans le marbre que sans volonté de la collectivité locale, on ne peut pas faire. Je vois aussi avec intérêt la participation des financeurs et des partenaires sociaux. Dans le cadre du Plie, on n'arrive pas sur Lyon à toucher les partenaires sociaux. Autant avec l'ANPE on a fait des progrès énormes, autant avec les syndicats de salariés, on n'y arrive pas. Et on ne peut pas résoudre les problématiques d'emploi sans leur soutien et leur appui. Je vois ces maisons d'un bon œil à priori si ça ne se substitue pas à l'existant.

FP. Dans notre Plie, nous avons un syndicaliste administrateur, et il ne vient jamais. Or on a aussi un représentant du Medef qui vient tout le temps. Il y a une vision de la défense du salaire et du salariat par les syndicats de salariés qui nous exclut automatiquement parce que nous nous occupons des gens qui ne sont pas salariés. Or c'est une vision étroite parce que 40% des personnes inscrites à l'agence sont des CDD et

des salariés précaires. Et là il y a un véritable enjeu par rapport à tous ces contrats à durée déterminée précaires. Sans les syndicats on ne peut rien faire. Quant aux maisons de l'emploi, on est quand même surpris de ne pas avoir un mot sur les Plie alors qu'on est quand même 250 structures en France. De même pour les missions locales. Elles ne sont pas citées alors qu'elles font partie du service public.

La maison de l'emploi doit-elle être un concept en dur ou un concept hors les murs ? Nombreux sont ceux qui revendiquent des maisons "en dur" pour défendre l'idée d'un meilleur affichage, d'une vitrine pour éviter la perte en ligne. Quel est votre avis ?

FP. Ce n'est pas en créant des petites boîtes avec plein d'acteurs dedans que les gens vont entrer. Les portes d'entrée des publics qui sont inscrits nulle part sortent dans les quartiers, le centre social ou la MJC du coin, l'association locale développée par la commune, et non par les entrées institutionnelles. Nous avons fait une enquête à Vénissieux en faisant du porte à porte. Il y avait des bénéficiaires du RMI qui n'avaient pas rencontré un seul travailleur social depuis 10 ans. Ça veut dire qu'ils ne se déplacent pas. Ce n'est pas une maison de l'emploi qui va les inciter à se déplacer. On a un vrai problème de ghettoïsation d'un certain nombre de publics. Donc, est-ce que les maisons de l'emploi, sont réellement l'outil pour ces publics ?

V.B. Le côté vitrine, pourquoi pas ? Dans les quartiers politiques de la ville, on a créé des équipes emploi-insertion et c'est assez similaire. Le gros problème, c'est que les gens qui ne sont pas inscrits à l'ANPE ne considèrent pas qu'elle fait mal son boulot mais ils n'en voient pas l'utilité car ils connaissent la mauvaise situation de l'emploi. Alors pourquoi faire une vitrine quand on n'est pas dans une situation de plein emploi. De plus, à l'heure d'Internet, une maison en dur, est-ce vraiment pertinent ? Par contre, se mettre ensemble pour réfléchir sur un territoire, dans une logique de bassin d'emploi, bien sûr que c'est intelligent, et si c'est bien mené, et si on a comme partenaires les collectivités locales, c'est cohérent, d'autant plus s'il y a des moyens communs. En fait, il faut voir deux aspects. Il y a le pilotage global et puis après il y a le faire, le côté opérationnel de type "job center" où il faut de l'efficacité, une meilleure répartition de l'ANPE, un schéma global d'accueil. Et là, une seule maison dans le Grand Lyon, ce n'est pas possible, ce n'est pas faisable. Les choses se passent dans les quartiers.

Quelle est la collectivité qui vous semble la plus adaptée pour piloter ces structures ?

V.B. Il est important que ça soit une commune ou un regroupement de communes et non pas une institution comme le Conseil général qui a une compétence sur une partie du public et qui n'a pas cette approche territoriale. L'écu local est le seul qui peut fédérer autour de lui des outils transverses de droit commun ayant des règles précises de gestion. ■